

**Syndicat
Intercommunal
du Service Public de
l'Eau
en Cévennes**

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
du 01 février 2022**

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes s'est réuni dans la salle des fêtes de PAYZAC premier février deux-mille vingt-deux, à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc MICHEL.

Date de la convocation : 25 janvier 2022
janvier 2022

Date de l'affichage : 25

Nombre de membres en exercice : 19
présents : 17

Nombre de membres

Etaient présents : PASCAL Florent, ECLERCY Bernard, MERCIER Jean-Claude, PRADIER Éric, MANIFACIER Christian, RISSE Michel, AUBERT Julien, ROGIER Olivier, GIRARD Hervé, GOUNON Lauriane, ARAKELIAN Jean-Jacques, DESCHANELS Georgette, FAUCUIT Georges, LAPIERRE Marie-Jeanne, LAURENT Josy, MICHEL Jean-Marc, THIBON Hubert

Etaient excusés : TOUREL Jean-Luc, DOLADILLE Monique

Etait invité : François COULANGE, Maire de Payzac

Participaient à la réunion : Bruno CHEROUX, Hervé DEWEZ RICHON

Secrétaire de séance : Josy LAURENT

**Objet : Avant-projet de travaux pour programmation 2022 -
Renouvellement et renforcement de réseau d'assainissement
collectif et création d'une station d'épuration quartier des Salles à
PAYZAC**

CS202202003

Le Président informe l'assemblée que le présent avant-projet décrit les travaux de renouvellement et de renforcement du réseau d'assainissement au hameau des Salles ainsi que la réalisation d'une station d'épuration en lits plantés de roseaux que le Syndicat compte engager sur la commune de PAYZAC.

Le réseau en place au niveau du hameau demeure ancien et fuyard. L'exutoire de ce réseau est une fosse « toutes eaux » située sur une parcelle privée. La surverse de cette fosse est en rejet direct dans le milieu.

Dans la suite des travaux engagés pour améliorer la qualité des rejets sur l'ensemble de son territoire, le Syndicat souhaite renouveler et renforcer ce réseau et également créer un véritable système d'épuration.

Mr le Président demande à Mr CHEROUX, responsable d'étude ingénierie du SISPEC de présenter l'avant-projet.

L'estimation de la dépense est de 392 000 € HT de travaux (honoraires, acquisitions imprévus et divers compris).

Etant concerné par ce projet, Mr Olivier ROGIER décide de ne pas prendre part au vote.

Après en avoir débattu, Le Comité Syndical décide à l'unanimité des membres présents de valider l'avant-projet tel que présenté, d'autoriser le Président à déposer les demandes de subventions auprès du Département de l'Ardèche, de l'Etat et de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Pour extrait certifié conforme à Les Vans,
Le Président,
Jean-Marc MICHEL.